BETHUNE
GRAND' PLACE

24e FOULÉES DE L'AMITIÉ

Dimanche 29 OCTOBRE 2017

NOUVEAU PARCOURS URBAIN / GARE D'EAU

10 km
Label Départemental

Course sur route ouverte à tous

9H00 : POUSSINS 1,850 km
9H20 : BENJAMINS & MINIMES 3 km
9H45 : POPULAIRES 5,250 km
10H45 : POPULAIRES 10 km

11H00 : COURSE GRATUITE ENFANTS

Inscription & retrait des dossards samedi de 14h à 18h et dimanche à partir de 8h Grand' Place
Artois Athlétisme 06.81.66.74.83
Ville de Béthune (service des sports) 03.21.63.00.55 (du lundi au vendredi)

Fédération Française du Sport Adapté

INTERSPORT de l'Artois L'Avenir

LA VOIX DU NORD

TONUS l'expert des Fruits et Légumes

AFD 62 Association des Diabétiques de Béthune

Artois Athletisme

HORIZON 88.0 FM

BETHUNE CAP 2020 Bien dans ma ville, bien dans ma vie

24e Foulées de l'Amitié

Résultats 2016

10 km masculin
1. Hicham BRIKI 30'02
2. Philemon KOSGEI 30'03
3. David TUM 30'09

10 km féminin
1. Millecent KURIA 34'28
2. Julie SYLVAIN 35'22
3. Elodie DULOT 37'07

5 km masculin
1. Simon MUNYUYU 15'53
2. Clément DUIGOU 16'03

5 km féminin
1. Agathe CARPENTIER 19'37
2. Hilde VANHESSCHE 19'49

Renseignements

Mairie
service des sports
03.21.63.00.55

Artois Athlétisme
06.81.66.74.83

www.ville-bethune.fr
mhleroy.artois-athletisme.wanadoo.fr

Règle

ARTICLE 1

La Ville de Béthune, le quartier de Catorive, avec le concours d' Artois-Athlètisme, organisent les 24e Foulées de l'Amitié. Les courses sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non.

ARTICLE 2

Horaires et catégories
- **9h00 : 1,850 km** poussins 2006 / 2007
- **9h20 : 3 km** benjamins & minimes 2002 / 2005
- **9h45 : 5,250 km** populaires 2001 & avant
- **10h45 : 10 km** populaires 2001 & avant

ARTICLE 3

Une assurance responsabilité civile a été contractée pour l'organisation à cette épreuve par la Ville de Béthune à la S.M.A.C.L. à Niort.

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l' article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit :

Pour les licenciés, une copie de :

- La licence FFA ou Triathlon
- La licence compétition de FCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme »
- La licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Pour les non licenciés ou autre licence sportive:

- Une copie du certificat médical, datant de moins d' 1 an avec la mention : « non contre-indication à la course à pied ou de l'athlétisme en compétition »

ARTICLE 4

Sécurité : elle est assurée par les secouristes de la Croix Rouge. Chaque carrefour est protégé par des commissaires de course.

ARTICLE 5

Le droit d'inscription est fixé à :
- 8 € pour le 5,250 km et 10 km
- 3 € pour les 2 km et 3 km

ement

Majoration de 2 € en cas d'inscription le jour de la course.
Clôture des inscriptions une demi-heure avant le départ de chaque course.

ARTICLE 6

Les dossards sont à retirer le samedi après-midi de 14h à 18h et le dimanche à partir de 8h près de l'Hôtel de Ville, Grand' Place à Béthune.

ARTICLE 7

Parcours urbain et dans le parc de loisirs de la gare d'eau.
Ravitaillement au 5,250 km et 10 km.

ARTICLE 8

Remise des récompenses à 12h30 sous le chapiteau du Beffroi.

- Tee-shirt aux 900 premiers inscrits.
- Coupe aux vainqueurs de chaque catégorie sur les 2 km et 3 km.
- Coupe aux trois premiers sur le 5 km + primes.
- Coupe aux trois premiers sur le 10 km + primes.

Prix non cumulables entre différentes catégories. Pas de glissement entre les primes.

Coupe ou trophée pour l'association ou l'entreprise la plus représentée. De même, coupe ou trophée pour l'association ou l'entreprise la mieux classée.

ARTICLE 9

Les résultats seront consultables sur les sites de la Ville de Béthune : **ville-bethune.fr** et d'Artois Athlétisme : **quomodo.com/artois-athletisme**.

ARTICLE 10

Droit à l'image : votre inscription vaut autorisation pour que d'éventuelles photos soient utilisées dans le cadre de l'information municipale ou sportive.

PRIX COURSE 5,250 km

SCRATCH :

MASCULIN ET FEMININ
1er : 80 €
2e : 60 €
3e : 40 €

MASCULIN ET FEMININ
1er JUNIOR : 30 €
1er CADET: 30 €

PRIX COURSE 10 km

SCRATCH :

1er : 200 €	6e : 80 €
2e : 150 €	7e : 70 €
3e : 120 €	8e : 60€
4e : 100 €	9e : 50 €
5e : 90 €	10e : 40 €

FÉMININ :

1ère : 150 €	4e : 50 €
2e : 100 €	5e : 40 €
3e : 80 €	

VÉTÉRANS MASCULINS & FÉMININS :
V1 OU V2 OU V3
1ère : 100 €
2e : 80 €
3e : 60 €

Clôture des inscriptions 1/2 heure avant chaque course

Attention passage à l'heure d'hiver

24e Foulées de l'Amitié

PARCOURS

5,250 km et 10 km (boucle de 5 km) :

Rue Sadi Carnot, Rue A. France, Rue A. Ponnelle, Rue du Dr Leleu, Place de Gaulle, Rue du Halage, Chemin des bateliers, Parc de la Gare d'eau, Rue du Halage, Rue du Dr Leleu, Rue A. Ponnelle, Rue A. France, (2ème boucle 10km), Grand Place.

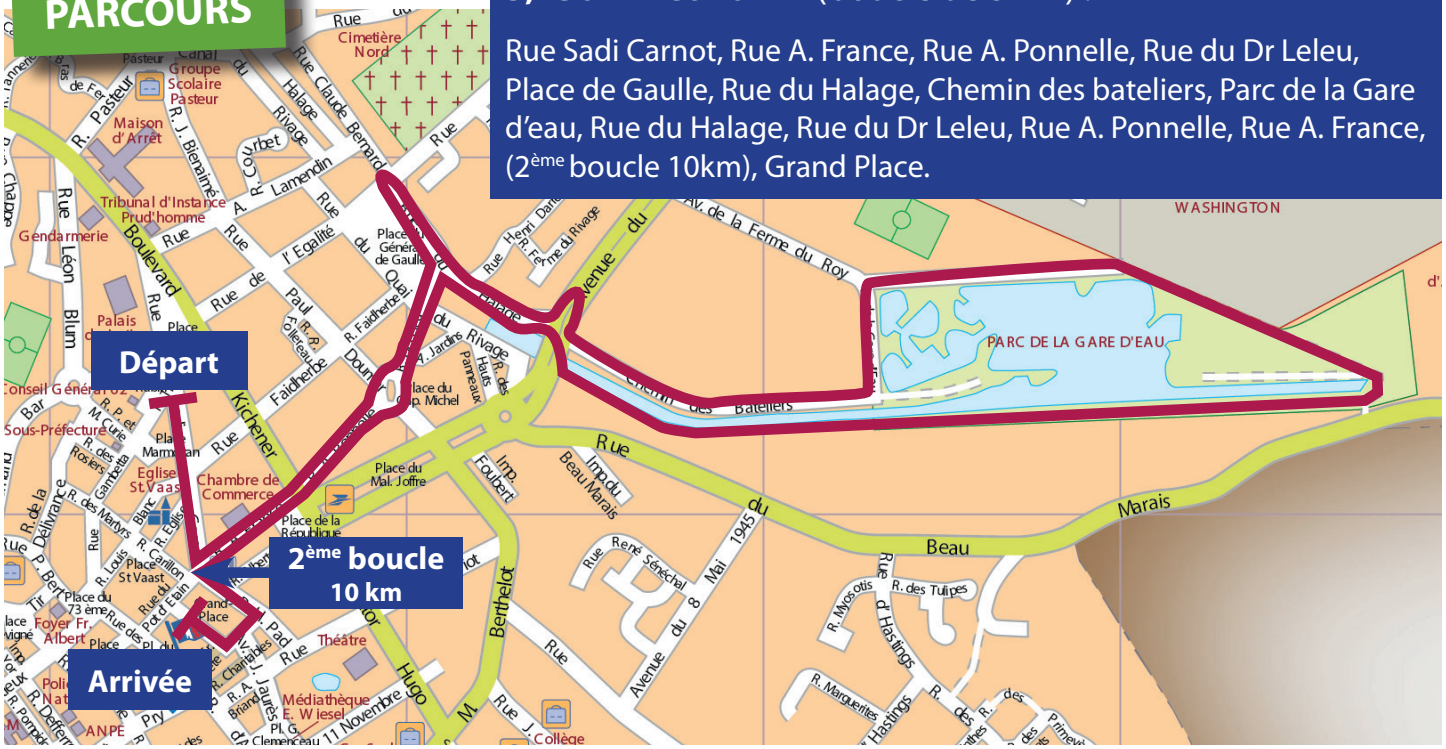

Bulletin d'inscription

(À REMPLIR EN CAPITALE D'IMPRIMERIE)

Je soussigné(e),

Nom :…….. Prénom : ……..

E-mail :……

Année de naissance : …….. Sexe : ……

Licencié Fédération F.F.A. N° de licence :……

Licencié Fédération autre que F.F.A. N° de licence :……

Club/ Association / Entreprise : ……

M'inscris à la course : ☐ **1,850 km = 3 €** ☐ **5,250 km = 8 €**
☐ **3 km = 3 €** ☐ **10 km = 8 €**

Je joins le montant de mon inscription par chèque à l'ordre de Artois Athlétisme
Envoi postal : soit Artois Athlétisme - BP 165 - 62403 Béthune Cedex
ou MH LEROY - 3, rue Jean Mace 62660 Beuvry

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses. Je joins à mon bulletin d'inscription la photocopie certifiée conforme du certificat médical ou, si je suis licencié, la photocopie de ma licence.

Signature obligatoire :